

## APPEL AUX ÉCOLES...

L'évolution statutaire des professeurs d'enseignement artistique n'est plus simplement une urgence, c'est une nécessité pour la survie de l'enseignement porté par les écoles supérieures d'art et de design.

Rappelons que le statut des professeurs des écoles nationales comme territoriales doit s'homogénéiser et être revalorisé pour correspondre aux critères de l'enseignement supérieur.

On voit surgir de manière disséminée des tactiques de survie qui mettent à mal la cohérence et l'homogénéité de la communauté du corps enseignant et des établissements.

Pour la CNEÉA, l'homogénéisation des statuts est inéluctable au regard des modalités d'insertion dans l'enseignement supérieur mises en œuvre par les ministères.

Reste à savoir comment et pour qui elle se fait.

Elle doit concerner les personnels de tous les établissements publics délivrant des diplômes de l'enseignement supérieur sous tutelle ou contrôle pédagogique du ministère de la Culture.

Elle doit s'effectuer selon les mêmes modalités et le même calendrier pour les professeurs des écoles nationales et des écoles territoriales. Il est impensable de revivre la situation de décrochement de 2002 et les divisions de 2017.

L'ensemble des acteurs lucides s'accordent sur ce point.

Ce dont témoigne le rapport du 26 septembre 2018 du Conseil supérieur de la fonction publique sur l'enseignement artistique.

L'écriture législative des textes n'est pas un problème si complexe – ce qui l'est, en revanche, c'est la volonté et la détermination des instances politiques à engager ce travail !

Dès sa création, la CNEÉA a exprimé cette nécessité de faire correspondre les statuts aux missions d'enseignement supérieur et de recherche des professeurs.

Depuis l'inscription dans le processus LMD, le statut des professeurs n'est toujours pas à la hauteur des enjeux.

Les premières réunions du CNESERAC montrent bien l'orientation prise par le ministère de la Culture sur la politique d'enseignement supérieur culture – elle consiste à engager les réformes sans se préoccuper du statut des établissements ni du statut des personnels au risque de la désagrégation de l'enseignement culture sur l'ensemble du territoire national.

Cette orientation du ministère de la Culture comme l'instrumentalisation des établissements en Région sont en train de détruire tous les principes fondamentaux de l'enseignement supérieur et de la recherche dans nos écoles : collégialité, parité, autonomie pédagogique, ...

***Nous appelons tous les professeur.e.s, toutes les écoles, nationales et territoriales, à revendiquer conjointement ce statut.***

***Il est temps maintenant que le ministère de la Culture et les ministères concernés prennent enfin leurs responsabilités dans l'homogénéisation et la revalorisation du statut des professeurs.***

